



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASB

09083

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique N° de rapport : 23/119/01	BT / TBT e	existante		
Concerne Scontrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : □ maison 🗷 appartement □ autres				
Demandeur: Ceff. Gheen - Selfing				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: Luce de Co No, 12 - 4860 Pepinster				
Date de visite : 1. Solf J Date d'émission : 19/elf J Références client : NO				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐				
Controles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		X		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		-	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V	-	X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : $36, 4$ M Ω	2			
Résistance de dispersion de la prise de terre :				
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SO(COTEC BELCILIM	oobl	
Manquements / Notes :	r de ragent 500	JOIEC BELGIOW	asui.	
Voir Annexe			1 30 300 W 10 700	
T T BY 115 MINSTELL IN THE THE TENTON OF THE TOTAL OF THE			00 00 00 0 0 0	
- 0.00 700 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00				
with a substant of a substant actual a common a contract of the substant of th		IN INCH PARK to be to	88 89 CO 68	
FOR CONTROL OF THE CONTROL OF A CONTROL OF A CONTROL OF THE CONTRO		A SE escente es o s	1 111888	
Conclusion:			RA	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	t rôle périod iqu	ie est à effectuer	dans par	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				

EC-E273(fr)/0215 - V8

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALL'ATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0765 23/170119/01
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'equipotentielle aux tu
terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☑ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **A Sur de prise de causants mon promoter des prises de causants mon promoter des afforcés de classe T. # 1000 MECLA de la la classe T. # 1000 MECLA de la classe T. # 1000 MECLA de certaines cincentrales # la Valeur hom promoter des certaines cincentrales # la Valeur hom promoter de certaines con certaines con la Valeur hom promoter de certaines con current de certaines con current de certaines con contrales # la Valeur hom promoter de certaines con current de certaines con current de certaines con contrales # la Valeur homos sur Marior (l'incordinates 22 BIC BERUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBBBEBB BEAU MARIOR (l'incordinates de l'incordinates per l'incordinates
Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be